CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 20 Janvier 2022 à 20 heures 30 minutes à la salle des fêtes

<u>Présents</u>: ADHUMEAU Alain, BROTTIER Catherine, COLAS Daniel, RETAILLEAU Laurent, SAMSON Frédérique, TASCHET Frédéric, TASCHET Joël, VERSARI Evelyne, YVON Delphine

Absents Excusés :

M.LECHEVALIER Patrick pouvoir donné M. ADHUMEAU Alain M.BARON Grégory pouvoir donné à Mme YVON Delphine Mme PETIT Stéphanie pouvoir donné à M.TASCHET Joël

Absents:

M.GRATTEAU Benoit, M.HOREL Ludovic, Mme PREUD'HOMME Marina

Secrétaire de séance : M. COLAS Daniel

Président de séance : ADHUMEAU Alain

1 - Approbation du compte rendu du 14 Décembre 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 14 Décembre 2021.

2 - Compte rendu des décisions du maire

Signature d'un devis de 1591.30 euros TTC auprès de VEDIF Collectivités pour l'achat de 10 barrières et12 grilles d'exposition avec pieds de grille supplémentaires.

3 - Révision de la carte communale : Choix du bureau d'études 2022/01

Vu la délibération 2021/58 en date du 08 Juillet 2021 approuvant la révision de la carte communale,

Vu la consultation lancée le 22 Novembre 2021 afin de recruter un bureau d'études chargé de procéder à la révision de la carte communale,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une seule offre a été reçue.

Vu le rapport d'analyses des offres,

Considérant que cette offre est acceptable,

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre du Bureau Auddicé Urbanisme -Rue des Petites Granges 49400 SAUMUR dont l'offre se décompose comme suit :

- -Tranche Ferme : 13 995.00 € HT
- -Tranche optionnelle 1(évaluation environnementale) : 3 800.00€ HT
- -Tranche optionnelle 2 (dérogation à la règle de l'urbanisation limitée) : 450.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- -Décide de retenir l'offre du bureau d'études Auddicé Urbanisme-Rue des Petites Granges 49400 SAUMUR pour les montants suivants
 - Tranche Ferme : 13 995.00 € HT
 - Tranche optionnelle 1(évaluation environnementale) : 3 800.00€ HT

- Tranche optionnelle 2 (dérogation à la règle de l'urbanisation limitée) : 450.00 € HT
- -Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le bureau d'études.
- -Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Dotation Générale de Décentralisation Urbanisme auprès de la Direction Départementale des territoires de la Vienne.

Votes: Pour: 12 / Contre: 0 / Abstention: 0

4 - Travaux sur réseaux d'eaux pluviales à Germier -2022/02

Considérant les études réalisées par le bureau d'études Plan URBA SERVICES afin de créer un réseau d'eaux pluviales dans le village de Germier, Rue de l'école, Rue des Petites Croix et une partie de la Rue du Clos Moulin jusqu'au cours d'eau le Martiel, il est proposé de réaliser les travaux en deux tranches :

Tranche 1 : Travaux de création de réseaux d'eaux pluviales avec réfection provisoire pour un montant estimatif de 175 080.00 euros HT à réaliser en 2022.

Tranche 2 : Voirie Réseaux Divers -Aménagement du village-réfection de chaussée avec aménagement pour un montant estimatif de 358 191.20 euros HT répartissable sur plusieurs exercices et résultant des travaux de création du réseau.

Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR ainsi que l'aide de Département de la Vienne.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide le projet de travaux de création de réseaux d'eaux pluviales pour un montant estimatif :

Tranche 1: 175 080.00 euros HT Tranche 2: 358 191.20 euros HT

- -Décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2022 et le Département de la Vienne pour la tranche 1
- -Adopte le plan de financement suivant :

	Dépenses HT	Recettes	%
Subvention DETR		52 524.00	30 %
Département de la Vienne		26 262.00	15 %
Autofinancement		96 294.00	55%
TOTAL	175 080.00	175 080.00	

- -Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.
- -Charge Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à effectuer les démarches nécessaires.

Votes: Pour: 12 / Contre: 0 /Abstention: 0

5 - Travaux Voirie-Réseaux-Divers : Aménagement du village de Germiers-2022/03

Monsieur la Maire présente l'offre du bureau d'études PLAN URBA SERVICES-4 Rue du Pré Médard 86280 SAINT BENOIT relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie-réseaux divers concernant l'aménagement du village de Germier avec réfection de chaussée.

Le montant de l'offre s'élève à 14 000.00 euros HT soit 16 800.00 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- -Valide l'offre du bureau d'études PLAN URBA SERVICES-4 Rue du Pré Médard 86280 SAINT BENOIT pour un montant de 14 000 euros HT soit 16 800 euros TTC.
- -Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet.
- -Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Votes: Pour: 12 / Contre: 0 / Abstention: 0

6 -Validation de projet d'une citerne à Incendie à Insay -2022/04

Afin de répondre aux exigences du SDIS, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le projet d'une citerne à incendie sur la parcelle C 1006 à Insay.

Ce projet se décompose par l'achat d'une citerne, de la pose d'un compteur d'eau et de la pose d'une clôture.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- -Valide le projet de citerne à Incendie à Insay.
- -Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet.

Votes: Pour: 12 / Contre: 0 / Abstention: 0

7 - Entourage du stade : Validation du projet et plan de financement -2022/05_1

Considérant la construction du nouveau garage communal et d'un nouveau club house sur la parcelle du stade, et afin d'éviter tout risque d'intrusions, de vols et de dégradations,

Considérant que le stade fait l'objet de stationnement illicite de gens du voyage de manière régulière,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de clôturer une partie de la parcelle sur 410 mètres.

Des portails seront installés pour permettre l'accès au stade de football et au garage municipal.

Le projet est estimé à 92 527.03 euros HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter la DETR ainsi que le département de la Vienne au titre d'ACTIV 3.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- -Valide le projet de clôture du stade pour un montant estimatif de 92 527.03 euros HT.
- -Décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2022 et le Département de la Vienneau titre d'ACTIV 3.
- -Adopte le plan de financement suivant :

	Dépenses HT	Recettes	%
Subvention DETR		27 758.11	30 %
Département de la Vienne		23 700.00	25.61%
Autofinancement		41 068.92	44.39%
TOTAL	92 527.03	92 527.03	

⁻Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

Votes: Pour: 12 / Contre: 0 / Abstention: 0

8 – Entourage du stade : Validation du devis -2022/06

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la société Patrick Godeau domicilié à Pouant pour la pose de clôture et de portail sur la parcelle du stade pour un montant de 92 527.03 euros HT soit 111 032.44 euros TTC.

Ce devis inclus la pose et fourniture d'une clôture de 410 mètres de long sur une hauteur de 2 mètres, de trois portails coulissants de 12 mètres permettant d'accéder au nouveau garage communal, au local chasse et au dépôt de matériaux et de deux portails de 6 mètres permettant d'accéder au stade.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- -Valide le devis de la société Patrick Godeau domicilié 1bis rue de la forge 86200 POUANT pour un montant de 92527.03 euros HT soit 111032.44 euros TTC.
- -Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet.
- -Dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Votes: Pour: 12 / Contre: 0 / Abstention: 0

8 - Etude diagnostic église du bourg - Validation du projet et plan de financement - 2022/07

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 16 Décembre 2021 de la Direction Régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine.

L'étude de diagnostic de l'église Saint Maximin-tranche 1 pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat d'un montant de 8 768.00 euros sur une opération évaluée à 21 920.00 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- -Approuve le programme d'opération pour un montant de 21 920.00 euros HT soit 26 304.00 euros TTC
- -Sollicite l'aide financière de l'état pour un montant de 8768.00 euros soit 40%
- -S'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération sur le budget 2022 et à assurer la maîtrise d'ouvrage.
- -Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer toute pièce relative à ce dossier.

Votes: Pour: 12 / Contre: 0 / Abstention: 0

<u>9 – Autorisation d'engager</u>, <u>de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du</u> budget -2022/08

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget 2022, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget 2021), à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées) : 1 309 017.80 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à hauteur maximale de 327 254.45 €, soit 25% de 1 309 017.80 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- -Opération 63 article 202 : Honoraires bureau études carte communale : 21 894,00 € TTC
- Opération 54 article 212 : Entourage stade : 111 032,44 € TTC
- Opération 72 article 2151 Honoraires bureau d'études -Travaux VRD à Germiers : 16 800,00 € TTC
- Opération 40 article 2131 : Vidéoprotection : 11 472.00 € TTC

Soit un total de 161 198.44 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;
- S'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2022 de la commune.

Votes: Pour: 12 / Contre: 0 / Abstention: 0

14-Questions diverses

- -Participation citoyenne : La convention sera signée le mardi 1^{er} février en présence du Sous-Préfet M.Pecate et Madame le Lieutenant-Colonel Périgord.
- -Vidéoprotection : Le dossier a été repris par Monsieur Hucault qui a rencontré le référent sûreté. Des modifications d'implantation sont proposées ainsi que l'implantation de caméras supplémentaires.
- -Eglise de Chasseignes : Monsieur le Maire a rencontré les services de la DRAC concernant la tranche supplémentaire de travaux de l'église de Chasseignes en présence de Mme Niguès.
- Le financement a également été abordé lors de cet entretien.
- -Eolien : La société éolise a transmis le dossier de projet d'implantation sur les communes de Ranton et Glénouze.
- -Les plantations d'arbres à la fontaine de Braizé sont terminés.
- -Un projet d'enterrement des lignes hautes tension est envisagé entre Silly et Chasseignes.
- -Construction de logements Habitat de la Vienne : des prescriptions seront donnés par l'architecte des bâtiments de France

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 24 février 2022 à 20h30.

La réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 3 Mars à 20h30.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire

Alain ADHUMEAU